

RÉSOLUTION N° 655

**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN OEUVRE DES RÉSOLUTIONS DE LA
DIX-NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE
L'AGRICULTURE (LE CONSEIL) ET DE LA TRENTE-HUITIÈME RÉUNION
ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 702 (19), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)”, et IICA/CE/Doc. 701 (19), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif”,

CONSIDÉRANT :

Que les rapports sur l’état d’avancement mentionnés ci-dessus montrent que la direction générale a exécuté de manière satisfaisante les dispositions des résolutions adoptées à la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil et à la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement les rapports : a) “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)” ; et b) “ Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente- huitième réunion ordinaire du Comité exécutif”.